

Conseil Municipal du	5 décembre 2016	à	18h00
N°ordre	4	Titre	74 - Dotations, subventions et participations - Aide logistique et matérielle pour la patinoire et le marché de Noël 2016
N° identifiant	2016-0492		
Rapporteur(s)	Patricia PERSICO		
Date de la convocation			
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MMES BALLON ET LABAYE		Convention d'objectifs et de partenariat Ville et Poitiers Le Centre
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	3	M. Georges STUPAR - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Frédéric BOUCHAREB <b>Conseillers municipaux</b>	
Mandats	3	Mandants Monsieur JEAN Yves Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Mandataires Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur AIME Jules Monsieur CORONAS Patrick

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

L'association des commerçants du centre-ville de Poitiers, Fédération des agents économiques (appelée aussi Poitiers le Centre), existe depuis 18 ans.

Elle a pour objectifs d'animer, de promouvoir et de défendre les activités économiques du centre-ville, 1<sup>er</sup> pôle de l'agglomération pour la diversité commerciale (près de 700 points de vente).

Un partenariat actif est établi entre la Ville et la FAE (Poitiers le Centre) pour dynamiser le commerce, accompagner ses mutations et développer les activités de services du centre-ville de Poitiers.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association Poitiers le Centre organise, chaque année, un programme d'animations divers et varié afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et faire venir les familles.

L'attraction phare est la patinoire en glace naturelle de 400 M2 (32M x 12M50) installée sur la place du Maréchal Leclerc, entourée du traditionnel marché de Noël avec ses 35 chalets.

3 manèges sont également installés sur la place, le Carrousel de chevaux en bois et le Pousse Pousse ainsi qu'un Grand Sapin de Noël, nouveauté 2016.

Cette année, la patinoire et le marché de Noël ouvriront le samedi 26 novembre et se poursuivront jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un programme d'animations est prévu tout l'après-midi pour le lancement.

Les places Lepetit et de Gaulle accueillent également des manèges, la place Charles VII accueille la manifestation « Place aux artistes » dans les vitrines (ouverture le 3 décembre).

A ces animations s'ajoutent les balades en calèche entre le square de la République et le parc de Blossac, les balades à poney place De Gaulle (vacances scolaires), la Fête foraine au parc de Blossac et chaque samedi de décembre un spectacle est proposé aux familles.

Le budget prévisionnel global des animations de fin d'année est de 259 814,35 € réparti entre l'association Poitiers Le Centre et la Ville de Poitiers.

La part de l'association s'élève à 166 925 € et celui de la Ville à 92 889 € ( prestations valorisées comprises), soit une répartition des charges à 64 % pour Poitiers le centre et à 36 % pour la collectivité.

Il vous est proposé d'acheter 10 000 € TTC de tickets de patinoire pour les élèves des écoles publiques et privées de Poitiers (du CP au CM2).

La dépense sera imputée à la sous fonction 024.1 / article 6232 / code service 1100/ du budget 2016 de la Ville de Poitiers.

Après examen des dossiers, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions attenantes.

POUR	45	
CONTRE	5	Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, M. Alain VERDIN, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205-Imc114953-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires

**CONVENTION D'OBJECTIFS**  
**FIXEE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE**

**ENTRE**

**La Ville de Poitiers**, représentée par son Maire Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016,

**D'une part,**

**ET**

**L'association FAE / Poitiers le Centre**, représentée par son Président, Monsieur Benoît DELSUC,

**D'autre part,**

**PREAMBULE**

La Ville de Poitiers et l'association FAE / Poitiers le Centre s'accordent pour poursuivre et développer les animations de fin d'année, menées en commun, au bénéfice du centre-ville. Les fondements de cette collaboration sont assis sur les principes suivants :

- Le centre-ville est un tout, composé de commerces, mais aussi de logements, d'espaces publics, d'administrations.... C'est un lieu partagé par des populations aux statuts et aux préoccupations différentes. Pour dynamiser le centre-ville, il faut donc agir dans tous les domaines qui fondent sa vitalité : l'urbanisme, les déplacements, le logement, les activités économiques, la culture, la vie sociale, la communication, la vie scolaire...
- Chacun des acteurs concernés ne pourra mener une action efficace s'il agit seul. Il convient en conséquence de créer et développer un partenariat de réflexion et d'action permettant, autant que faire se peut, de concilier l'intérêt public dont est porteuse la Ville de Poitiers et les intérêts des acteurs économiques du centre-ville.
- Les fêtes de fin d'année représentent à la fois un temps fort de la vie commerciale et un moment privilégié et convivial de l'animation de la Ville de Poitiers.

Dans cette optique, il est proposé de fixer dans une convention d'objectifs et de partenariat pour les animations de fin d'année 2016, ainsi que les engagements respectifs de l'association Poitiers le centre et de la Ville de Poitiers autour de ces animations.

La présente convention d'objectifs comporte les indications sur les moyens matériels, techniques et financiers ainsi que l'achat de tickets pour la patinoire.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour but de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Poitiers et l'association Poitiers le Centre (PLC) dans le cadre des animations de fin d'année 2016.

## **Article 2 : Engagements de l'association Poitiers le centre**

Par la présente convention, l'association Poitiers le centre s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2016 suivant sur la place Leclerc :

- Location d'une patinoire (installation, location, matériel, chalet d'accueil, exploitation dont le personnel nécessaire), de 32M x 12.5M en glace naturelle, ouverte au public du 26 novembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus
- Installation et gestion du marché de Noël sur la base de trente-cinq chalets
- Installation et maintenance électrique
- Gardiennage et sécurité de ces animations
- Organisation de la manifestation « Place aux artistes »

## **Article 2 : Engagements de la Ville de Poitiers**

Par la présente convention, la Ville de Poitiers s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2016 suivant sur la place Leclerc, la place De Gaulle et dans le centre-ville :

- Achat pour 10 000 € TTC de tickets pour la patinoire (sur facture) qu'elle diffusera, à raison d'un ticket, à tous les élèves, du CP au CM2, des écoles élémentaires publiques et privées de Poitiers
- Aide matérielle pour la mise en oeuvre de la patinoire et du marché de Noël, notamment par la mise à disposition de barrières et autres matériels selon disponibilité
- Prise en charge de l'ouverture des compteurs et la consommation électrique de la place Leclerc
- Evacuation de l'eau de la patinoire
- Prise en charge des éléments de décoration des chalets et barrières du marché de Noël ainsi que l'achat de 70 sapins et 15 socles
- Prise en charge de la prestation d'un Père Noël (professionnel du spectacle) sur 9 dates : mercredi 14 décembre et tous les après midi du 17 au 24 décembre. Le Père Noël ira à la rencontre des enfants places Leclerc et De Gaulle, mais aussi au parc de Blossac. Tous les après midi, il sera à 17H30 devant l'Hôtel de Ville.
- Organisation de balades en calèche du parc de Blossac au square de la République du samedi 3 décembre au 31 décembre, les mercredis, samedi et dimanche en période scolaire et tous les après midis entre le samedi 17 décembre et le dimanche 31 décembre
- Organisation de balades à poney place De Gaulle tous les après-midi du lundi 19 au samedi 31 décembre
- Organisation d'un programme festif pour l'ouverture de la patinoire et du marché de Noël : jonglage sur échasses, fanfare, sculpteur de ballons, déambulation dans les rues du centre-ville et DJ pour clôturer la journée jusqu'à 20h
- Organisation d'un spectacle familial (marionnette, conte ou magie) les samedis 3, 10, 17 décembre et d'une déambulation « L'arche de Noël » le 24 décembre

Il a été décidé d'un commun accord, entre l'association Poitiers le centre et la Ville de Poitiers de créer un visuel commun qui sera décliné sur l'ensemble des supports (papier, numérique...).

Les outils de communication seront répartis comme suit :

*Géré et financé par la Ville de Poitiers*

- Crédit du visuel et déclinaison des supports de communication communs
- Déclinaison des visuels de communication pilotée par la ville
- Affichage à l'échelle de la Ville de Poitiers et de l'agglomération : 120 x 176 cm, 320 x 240 cm, 40 x 60 cm
- Annonce dans Poitiers magazine, sur la page Facebook Poitiers en mode sorties, poitiers.fr et grandpoitiers.fr
- Impression des documents de communication (affiches, signalétiques) sauf pour le dépliant-programme
- Pour le dépliant programme, participation financière à hauteur de 4 215 € TTC, pour diffusion sur le territoire de Grand Poitiers
- Organisation d'une conférence de presse commune
- Fabrication et pose de signalétique (annonce des villages et plan général)

*Géré et financé par Poitiers le Centre*

- Déclinaison des visuels de communication pour ses outils
- Annonce sur le site de Poitiers le Centre, page Facebook et compte Twitter
- Impression de 105 000 exemplaires du dépliant-programme et diffusion dans la Vienne (hors agglomération de Poitiers). Participation à hauteur de 7680 € TTC
- Dossier « 7 à Poitiers » et « D coupons »

Poitiers le Centre s'engage à valoriser le partenariat avec la Ville de Poitiers notamment en mentionnant la participation de la Ville de Poitiers (logo) sur chacun de ses supports de communication, dans ses relations avec les médias et sur le site de la patinoire (panneaux lumineux).

**Article 4 : Modalités d'achat des tickets pour la patinoire**

L'achat de tickets pour la patinoire se fera sur envoi d'une facture de Poitiers le Centre à hauteur de 10 000 € TTC pour l'équivalent de 4 500 tickets.

**Perception des droits de place**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année il est entendu que Poitiers le Centre (PLC) percevra directement les droits de place des 35 exposants du marché de Noël.

**Article 5 : Obligations**

La Ville de Poitiers étant le principal partenaire financier de l'association Poitiers le Centre (PLC), cette dernière s'engage, au titre de ce partenariat, à :

- Décliner le logo de la Ville de manière prépondérante sur tout support de communication réalisé dans le cadre des fêtes de fin d'année 2016.

- Assurer une présence visuelle prépondérante pour la Ville lors des animations de fin d'année et en particulier sur la patinoire.

L'association Poitiers le Centre et la Ville de Poitiers s'engagent mutuellement à se transmettre, avant fin février 2016, leur budget définitif des animations de fin d'année.

L'association Poitiers le Centre s'engage à transmettre, en fin d'exercice, les comptes de l'association conforme au plan comptable, certifiés par le commissaire aux comptes.

Le bilan financier devra être complété par un rapport d'activités qui rendra compte des obligations préconisées au présent article.

#### **Article 6 : Durée de la convention**

La convention est valable jusqu'au lundi 2 janvier 2017.

La convention prend obligatoirement fin en cas de dissolution de l'association Poitiers le Centre (PLC) et dans ce cas, les sommes non utilisées seront remboursées à la Ville.

#### **Article 7 : Assurance**

L'association Poitiers le Centre est chargée d'assurer le matériel mis à sa disposition par la Ville de Poitiers afin de garantir son remplacement en cas de perte ou de vol. L'association devra transmettre aux services de la collectivité une attestation d'assurance (RC).

La Ville de Poitiers s'engage à prendre ses responsabilités concernant les animations qu'elle organise et gère.

#### **Article 8 : compétence juridique**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de POITIERS (86) mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Poitiers, le  
En cinq exemplaires originaux,

Le Président de l'Association,

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Benoît DELSUC

Francis CHALARD